

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de FONTENAY LES BRIIS

Numéro SIRET : **21910243100018**

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE DOURDAN

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : Budget Communal

ANNEE 2020

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20200720-2419-20-
DE
Date de réception préfecture :

Code INSEE 91243	Mairie de FONTENAY LES BRIIS Budget Communal	BP 2020
----------------------------	--	-------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	2 100
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	23
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
1 778 834,00	1 954 193,00	837,89	862,22

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	826,57	0,00
2	Produit des impositions directes/population	545,97	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	849,58	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	542,20	0,00
5	Encours de dette/population	267,06	0,00
6	DGF/population	74,76	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	55,75%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	100,55%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	63,82%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	31,43%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération). Ces ratios s'appliquent sur la base des informations statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20200720-2419-20-DE
Date de réception préfecture :

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2019 après le vote du compte administratif 2019.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 784 127,00	1 784 127,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		1 784 127,00	1 784 127,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	990 481,00	1 459 792,45
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	224 434,00	91 300,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 336 177,45	(si solde positif)
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		1 551 092,45	1 551 092,45
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		3 335 219,45	3 335 219,45

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20200720-2419-20-
DE
Date de réception préfecture :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	668 003,00	0,00	574 790,00	574 790,00	574 790,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	883 841,00	0,00	967 700,00	967 700,00	967 700,00
014	Atténuations de produits	43 767,01	0,00	42 767,01	42 767,01	42 767,01
65	Autres charges de gestion courante	100 409,00	0,00	116 755,00	116 755,00	116 755,00
Total des dépenses de gestion courante		1 696 020,01	0,00	1 702 012,01	1 702 012,01	1 702 012,01
66	Charges financières	22 790,00	0,00	21 640,00	21 640,00	21 640,00
67	Charges exceptionnelles	450,00	0,00	950,00	950,00	950,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	36 199,09		11 189,43	11 189,43	11 189,43
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 755 459,10	0,00	1 735 791,44	1 735 791,44	1 735 791,44
023	Virement à la section d'investissement (5)	360 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	8 335,63		8 335,56	8 335,56	8 335,56
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		368 335,63		48 335,56	48 335,56	48 335,56
TOTAL		2 123 794,73	0,00	1 784 127,00	1 784 127,00	1 784 127,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 784 127,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	45 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	216 650,00	0,00	219 100,00	219 100,00	219 100,00
73	Impôts et taxes	1 194 450,00	0,00	1 250 675,00	1 250 675,00	1 250 675,00
74	Dotations, subventions et participations	372 796,00	0,00	252 431,00	252 431,00	252 431,00
75	Autres produits de gestion courante	22 493,00	0,00	20 918,00	20 918,00	20 918,00
Total des recettes de gestion courante		1 851 389,00	0,00	1 783 124,00	1 783 124,00	1 783 124,00
76	Produits financiers	2,75	0,00	3,00	3,00	3,00
77	Produits exceptionnels	9 130,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 860 521,75	0,00	1 784 127,00	1 784 127,00	1 784 127,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 860 521,75	0,00	1 784 127,00	1 784 127,00	1 784 127,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 784 127,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

48 335,56

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 000,00	0,00	7 100,00	7 100,00	7 100,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 873 942,00	224 434,00	907 090,00	907 090,00	1 131 524,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 875 942,00	224 434,00	914 190,00	914 190,00	1 138 624,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	300,00	0,00	200,00	200,00	200,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	56 675,00	0,00	58 091,00	58 091,00	58 091,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	43 313,87		18 000,00	18 000,00	18 000,00
	Total des dépenses financières	100 288,87	0,00	76 291,00	76 291,00	76 291,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 976 230,87	224 434,00	990 481,00	990 481,00	1 214 915,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 976 230,87	224 434,00	990 481,00	990 481,00	1 214 915,00
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					336 177,45
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					1 551 092,45

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	777 005,24	91 300,00	239 000,00	239 000,00	330 300,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	75 000,00	0,00	74 158,60	74 158,60	74 158,60
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	852 005,24	91 300,00	313 158,60	313 158,60	404 458,60
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	109 000,00	0,00	143 000,00	143 000,00	143 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	33 007,09	0,00	335 298,29	335 298,29	335 298,29
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	600 000,00		620 000,00	620 000,00	620 000,00
	Total des recettes financières	742 007,09	0,00	1 098 298,29	1 098 298,29	1 098 298,29
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 594 012,33	91 300,00	1 411 456,89	1 411 456,89	1 502 756,89
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	360 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	8 335,63		8 335,56	8 335,56	8 335,56
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	368 335,63		48 335,56	48 335,56	48 335,56
	TOTAL	1 962 347,96	91 300,00	1 459 792,45	1 459 792,45	1 551 092,45
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					1 551 092,45

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

48 335,56

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20200720-2419-20-
DE
Date de réception préfecture :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	574 790,00		574 790,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	967 700,00		967 700,00
014	Atténuations de produits	42 767,01		42 767,01
65	Autres charges de gestion courante	116 755,00		116 755,00
66	Charges financières	21 640,00	0,00	21 640,00
67	Charges exceptionnelles	950,00	0,00	950,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	8 335,56	8 335,56
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	11 189,43		11 189,43
023	Virement à la section d'investissement		40 000,00	40 000,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	1 735 791,44	48 335,56	1 784 127,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 784 127,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	200,00	0,00	200,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	58 091,00	0,00	58 091,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	7 100,00	0,00	7 100,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 131 524,00	0,00	1 131 524,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	18 000,00		18 000,00
	Dépenses d'investissement - Total	1 214 915,00	0,00	1 214 915,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

336 177,45

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 551 092,45

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de ces travaux sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	40 000,00		40 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	219 100,00		219 100,00
73	Impôts et taxes	1 250 675,00		1 250 675,00
74	Dotations, subventions et participations	252 431,00		252 431,00
75	Autres produits de gestion courante	20 918,00	0,00	20 918,00
76	Produits financiers	3,00	0,00	3,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,00	1 000,00
	Recettes de fonctionnement - Total	1 784 127,00	0,00	1 784 127,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 784 127,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	143 000,00	0,00	143 000,00
13	Subventions d'investissement	330 300,00	0,00	330 300,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	74 158,60	0,00	74 158,60
18	Compte de liaison : affectation (7)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (8)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		6 005,91	6 005,91
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		2 329,65	2 329,65
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		40 000,00	40 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	620 000,00		620 000,00
	Recettes d'investissement - Total	1 167 458,60	48 335,56	1 215 794,16

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 335 298,29

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 551 092,45

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation des dépenses effectuées sur les biens reçus en affectation de l'exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	668 003,00	574 790,00	574 790,00
6042	Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	79 000,00	80 000,00	80 000,00
60611	Eau et assainissement	7 300,00	6 000,00	6 000,00
60612	Énergie - Électricité	87 600,00	75 000,00	75 000,00
60622	Carburants	5 000,00	5 000,00	5 000,00
60623	Alimentation	800,00	700,00	700,00
60628	Autres fournitures non stockées	500,00	500,00	500,00
60631	Fournitures d'entretien	5 500,00	5 600,00	5 600,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00	2 300,00	2 300,00
60633	Fournitures de voirie	8 000,00	5 000,00	5 000,00
60636	Vêtements de travail	1 760,00	1 600,00	1 600,00
6064	Fournitures administratives	2 550,00	2 300,00	2 300,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	7 000,00	6 500,00	6 500,00
6067	Fournitures scolaires	9 360,00	9 400,00	9 400,00
6068	Autres matières et fournitures	6 000,00	16 000,00	16 000,00
611	Contrats de prestations de services	95 000,00	87 350,00	87 350,00
6122	Crédit-bail mobilier	9 000,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	19 000,00	20 000,00	20 000,00
6135	Locations mobilières	70,00	9 090,00	9 090,00
614	Charges locatives et de copropriété	800,00	800,00	800,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	25 000,00	27 000,00	27 000,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	10 000,00	8 000,00	8 000,00
615231	Entretien et réparations voiries	25 000,00	40 000,00	40 000,00
61551	Matériel roulant	3 000,00	5 500,00	5 500,00
61558	Autres biens mobiliers	300,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	2 000,00	9 000,00	9 000,00
6161	Assurance multirisques	2 435,00	2 450,00	2 450,00
6162	Assurance obligatoire dommage - construction	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6168	Autres primes d'assurance	2 900,00	2 900,00	2 900,00
617	Etudes et recherches	7 000,00	9 000,00	9 000,00
6182	Documentation générale et technique	165,00	200,00	200,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 500,00	500,00	500,00
6226	Honoraires	950,00	1 500,00	1 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	119 000,00	25 000,00	25 000,00
6228	Divers	9 660,00	10 000,00	10 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	6 500,00	6 500,00	6 500,00
6233	Foires et expositions	8 300,00	5 000,00	5 000,00
6237	Publications	600,00	600,00	600,00
6247	Transports collectifs	51 135,00	45 000,00	45 000,00
6256	Missions	250,00	300,00	300,00
6261	Frais d'affranchissement	5 600,00	5 400,00	5 400,00
6262	Frais de télécommunications	12 000,00	10 000,00	10 000,00
627	Services bancaires et assimilés	330,00	400,00	400,00
6281	Concours divers (cotisations...)	7 050,00	5 000,00	5 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 700,00	2 500,00	2 500,00
62876	A un GFP de rattachement	1 500,00	1 200,00	1 200,00
62878	A d'autres organismes	5 000,00	3 000,00	3 000,00
6288	Autres services extérieurs	3 188,00	5 500,00	5 500,00
63512	Taxes foncières	3 700,00	3 700,00	3 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	883 841,00	967 700,00	967 700,00
6218	Autre personnel extérieur	9 400,00	10 000,00	10 000,00
6331	Versement de transport	8 390,00	9 200,00	9 200,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 525,00	3 000,00	3 000,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	8 280,00	9 000,00	9 000,00
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	3 038,00	5 600,00	5 600,00
6411	Personnel titulaire	471 105,00		
6413	Personnel non titulaire	120 730,00		

Accusé de réception en préfecture
091-212102431-20200720-2619-20-
DE
Date de réception préfecture :

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	100 500,00	114 700,00	114 700,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	119 010,00	125 000,00	125 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	5 455,00	7 500,00	7 500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	35 000,00	31 000,00	31 000,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	408,00	400,00	400,00
014	Atténuations de produits	43 767,01	42 767,01	42 767,01
739211	Attributions de compensation	3 767,01	3 767,01	3 767,01
739223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	40 000,00	39 000,00	39 000,00
65	Autres charges de gestion courante	100 409,00	116 755,00	116 755,00
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels ..		2 650,00	2 650,00
6531	Indemnités	58 845,00	70 000,00	70 000,00
6533	Cotisations de retraite	2 495,00	2 600,00	2 600,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	5 823,00	5 900,00	5 900,00
6535	Formation	582,00	1 400,00	1 400,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	500,00	500,00
6553	Service d'incendie	105,00	105,00	105,00
657348	Autres communes		300,00	300,00
657358	Autres groupements	10 100,00	10 100,00	10 100,00
657361	Caisse des Ecoles	2 137,00	3 300,00	3 300,00
657362	CCAS	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	12 622,00	12 700,00	12 700,00
65888	Autres	200,00	200,00	200,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 696 020,01	1 702 012,01	1 702 012,01
66	Charges financières (b)	22 790,00	21 640,00	21 640,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	22 790,00	20 640,00	20 640,00
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs		1 000,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	450,00	950,00	950,00
6713	Secours et dots		500,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	450,00	450,00	450,00
678	Autres charges exceptionnelles		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	36 199,09	11 189,43	11 189,43
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 755 459,10	1 735 791,44	1 735 791,44
023	Virement à la section d'investissement	360 000,00	40 000,00	40 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	8 335,63	8 335,56	8 335,56
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	6 005,91	6 005,91	6 005,91
6862	Dotations aux amort. des charges financières à répartir	2 329,72	2 329,65	2 329,65
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		368 335,63	48 335,56	48 335,56
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		368 335,63	48 335,56	48 335,56
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 123 794,73	1 784 127,00	1 784 127,00

+

RESTES A REALISER 2019 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 784 127,00

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20200720-2419-20-
DE
Date de réception préfecture :

Mairie de FONTENAY LES BRIIS - 91 - Budget Communal	BP	2020
---	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<p align="center"> Accusé de réception en préfecture 091-219102431-20200720-2419-20- DE Date de réception préfecture : </p>

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	45 000,00	40 000,00	40 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	45 000,00	40 000,00	40 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	216 650,00	219 100,00	219 100,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	1 500,00	700,00	700,00
70312	Redevances funéraires	2 200,00	2 400,00	2 400,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	1 800,00	9 500,00	9 500,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	1 500,00	1 000,00	1 000,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseigne	162 800,00	180 000,00	180 000,00
70688	Autres prestations de services	3 000,00	2 500,00	2 500,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	27 000,00	8 000,00	8 000,00
70875	Aux communes membres du GFP	16 850,00	15 000,00	15 000,00
73	Impôts et taxes	1 194 450,00	1 250 675,00	1 250 675,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	1 093 450,00	1 146 543,00	1 146 543,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés		538,00	538,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité		3 000,00	3 000,00
7353	Redevance des mines	500,00	594,00	594,00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	100 500,00	100 000,00	100 000,00
74	Dotations, subventions et participations	372 796,00	252 431,00	252 431,00
7411	Dotation forfaitaire	154 873,00	128 263,00	128 263,00
74121	Dotation de solidarité rurale	26 561,00	28 010,00	28 010,00
74127	Dotation nationale de péréquation		728,00	728,00
744	FCTVA		16 000,00	16 000,00
745	Dotation spéciale au titre des instituteurs	2 808,00	2 808,00	2 808,00
74718	Autres	104 700,00	7 000,00	7 000,00
7473	Départements	1 778,00	0,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental de péréquation de la TP	15 000,00	20 000,00	20 000,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncièr	3 427,00	3 465,00	3 465,00
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	17 691,00	18 907,00	18 907,00
7488	Autres attributions et participations	45 958,00	27 250,00	27 250,00
75	Autres produits de gestion courante	22 493,00	20 918,00	20 918,00
752	Revenus des immeubles	20 735,00	19 200,00	19 200,00
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	218,00	218,00	218,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	1 540,00	1 500,00	1 500,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		1 851 389,00	1 783 124,00	1 783 124,00
76	Produits financiers (b)	2,75	3,00	3,00
761	Produits de participations	2,75	3,00	3,00
77	Produits exceptionnels (c)	9 130,00	1 000,00	1 000,00
7713	Libéralités reçues	130,00	0,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 000,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	4 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 860 521,75	1 784 127,00	1 784 127,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 860 521,75	1 784 127,00	1 784 127,00

+

RESTES A REALISER 2019 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 860 521,75

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	2 000,00	7 100,00	7 100,00
2051	Concessions et droits similaires	2 000,00	7 100,00	7 100,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 873 942,00	907 090,00	907 090,00
2111	Terrains nus	37 800,00	14 360,00	14 360,00
2115	Terrains bâtis	180 000,00	245 000,00	245 000,00
2116	Cimetières		0,00	0,00
2118	Autres terrains		0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 000,00	4 000,00	4 000,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	20 000,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	896 540,00	411 230,00	411 230,00
21318	Autres bâtiments publics	173 782,00	0,00	0,00
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	86 860,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	25 000,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	412 140,00	217 000,00	217 000,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	20 025,00	0,00	0,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10 295,00	3 000,00	3 000,00
2161	Oeuvres et objets d'art		0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		6 000,00	6 000,00
2184	Mobilier	1 000,00	3 000,00	3 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	6 500,00	3 500,00	3 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 875 942,00	914 190,00	914 190,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	300,00	200,00	200,00
10226	Taxe d'aménagement	300,00	200,00	200,00
16	Emprunts et dettes assimilées	56 675,00	58 091,00	58 091,00
1641	Emprunts en euros	56 675,00	58 091,00	58 091,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	43 313,87	18 000,00	18 000,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	43 313,87	18 000,00	18 000,00
Total des dépenses financières		100 288,87	76 291,00	76 291,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		1 976 230,87	990 481,00	990 481,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 976 230,87	990 481,00	990 481,00

+

RESTES A REALISER 2019 (11)

224 434,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

336 177,45

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 551 092,45

Mairie de FONTENAY LES BRIIS - 91 - Budget Communal	BP	2020
---	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

B-1-1-B

<p>Accusé de réception en préfecture 091-219102431-20200720-2419-20- DE Date de réception préfecture :</p>
--

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	777 005,24	239 000,00	239 000,00
1322	Régions	491 843,88	183 500,00	183 500,00
1323	Départements	112 255,00	55 500,00	55 500,00
1328	Autres	75 000,00	0,00	0,00
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	97 906,36	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	75 000,00	74 158,60	74 158,60
1641	Emprunts en euros	75 000,00	74 158,60	74 158,60
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		852 005,24	313 158,60	313 158,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	142 007,09	478 298,29	478 298,29
10222	F.C.T.V.A.	30 000,00	73 000,00	73 000,00
10226	Taxe d'aménagement	79 000,00	70 000,00	70 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	33 007,09	335 298,29	335 298,29
024	Produits de cessions	600 000,00	620 000,00	620 000,00
Total des recettes financières		742 007,09	1 098 298,29	1 098 298,29
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 594 012,33	1 411 456,89	1 411 456,89
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>360 000,00</i>	<i>40 000,00</i>	<i>40 000,00</i>
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)</i>	<i>8 335,63</i>	<i>8 335,56</i>	<i>8 335,56</i>
28031	<i>Amortissements des frais d'études</i>	<i>6 005,91</i>	<i>6 005,91</i>	<i>6 005,91</i>
4817	<i>Pénalités de renégociation de la dette</i>	<i>2 329,72</i>	<i>2 329,65</i>	<i>2 329,65</i>
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		368 335,63	48 335,56	48 335,56
041	<i>Opérations patrimoniales (9)</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		368 335,63	48 335,56	48 335,56
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		1 962 347,96	1 459 792,45	1 459 792,45

RESTES A REALISER 2019 (10)	91 300,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
+	
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 551 092,45

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Mairie de FONTENAY LES BRIIS - 91 - Budget Communal	BP	2020
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 011 230,02									
1641 Emprunts en euros (total)					1 011 230,02									
0071417	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	29/01/2010	01/03/2010	01/03/2010	220 889,29	F		3.69	6.60278		T	P	N	A-1
A75100Q9	CAISSE D'EPARGNE D'ILE DE FRANCE	19/07/2010	26/07/2010	15/01/2011	540 340,73	F		3.41	3.41		T	C	N	A-1
1209535	CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS	03/01/2012	20/01/2012	01/02/2012	250 000,00	F		4.51	4.5166		A	X	N	A-1
Total général					1 011 230,02									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2020											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2020	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		560 822,23					58 090,66	20 639,08	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		560 822,23					58 090,66	20 639,08	0,00	0,00
0071417	N	0,00		110 050,03	6,42	F		6.60278	14 705,84	3 923,80	0,00	0,00
A75100Q9	N	0,00		297 187,37	10,75	F		3.41	27 017,04	9 788,60	0,00	0,00
1209535	N	0,00		153 584,83	7,08	F		4.5166	16 367,78	6 926,68	0,00	0,00
Total général		0,00		560 822,23					58 090,66	20 639,08	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2020 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	560 822,23					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2020 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 66112.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		76 291,00	76 291,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		58 091,00	58 091,00
1641	Emprunts en euros	58 091,00	58 091,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		18 200,00	18 200,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	200,00	200,00
10226	Taxe d'aménagement	200,00	200,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	18 000,00	18 000,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	18 000,00	18 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	76 291,00	224 434,00	D001 336 177,45	636 902,45

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		811 335,56	III 811 335,56
Ressources propres externes de l'année (a)		143 000,00	143 000,00
10222	Dotations, fonds divers et réserves	73 000,00	73 000,00
10226	Taxe d'aménagement	70 000,00	70 000,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		668 335,56	668 335,56
28031	Amortissements des frais d'études	6 005,91	6 005,91
4817	Pénalités de renégociation de la dette	2 329,65	2 329,65
024	Produits de cessions	620 000,00	620 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	40 000,00	40 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	811 335,56	91 300,00	0,00	335 298,29	1 237 933,85

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 636 902,45
Ressources propres disponibles	IV 1 237 933,85
Solde	V = IV - II (6) + 601 031,40

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				32 616,01	20 967,48	2 329,72	9 318,81
2019	Amort. transfert charges indemnité de rembt anticipé d'emprunts	14	15/07/2010	32 616.01	20 967.48	2 329.72	9 318.81

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	1 784 127,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II	0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
 (article L. 2311-7 du CGCT)**

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
657361	2020-17	Subvention complémentaire - CDE	CAISSE DES ECOLES DE FONTENAY	Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00
657361	2020-15	SUBVENTION - CAISSE DES ÉCOLES	CAISSE DES ECOLES DE FONTENAY	Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	3 300,00
657362	2020-16	SUBVENTION - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE	Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	7 000,00
6574	2020-03	SUBVENTION ANCIENS COMBATTANTS	AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	Associations	250,00
6574	2020-13	SUBVENTION - SOINS PALLIATIFS ASP 91	ASP 91	Associations	0,00
6574	2020-10	SUBVENTION - LIGUE CONTRE LE CANCER	Association LIGUE CONTRE LE CANCER ESSONNE	Associations	0,00
6574	2020-14	SUBVENTION - THÉÂTRE DE BLIGNY	ASSOCIATION THEATRE DE BLIGNY ATB	Associations	2 022,00
6574	2020-04	SUBVENTION - BALADE DES ARTS LUDIQUES	BALADE DES ARTS LUDIQUES	Associations	0,00
6574	2020-22	Subvention Exceptionnelle COF	CLUB OMNISPORT DE FONTENAY	Associations	0,00
6574	2020-09	SUBVENTION - CLUB OMNISPORT FONTENAY	CLUB OMNISPORT DE FONTENAY	Associations	2 000,00
6574	2020-19	Subvention exceptionnelle Comité des Fêtes CDF	COMITE DES FÊTES DE FONTENAY LES BRIIS	Associations	0,00
6574	2020-08	SUBVENTION - COMITÉ DES FÊTES FLB	COMITE DES FÊTES DE FONTENAY LES BRIIS	Associations	2 500,00
6574	2020-01	SUBVENTION - RÉSERVE	COMMUNE DE FONTENAY LES BRIIS	Communes	1 728,00
6574	2020-05	SUBVENTION - CROQUEURS DE POMMES	CROQUEURS DE POMMES	Associations	0,00
6574	2020-06	SUBVENTION - HOCKEY CLUB DU TREFLE	HOCKEY CLUB DU TREFLE	Associations	1 300,00
6574	2020-07	SUBVENTION - LE BEL AIR DE FONTENAY	LE BEL AIR DE FONTENAY	Associations	0,00
6574	2020-21	SUBVENTION - LES BIELLES DE FONTENAY	LES BIELLES DE FONTENAY	Associations	100,00
6574	2020-18	SUBVENTION - MILLE PERTUIS	MILLE PERTUIS	Associations	300,00
6574	2020-02	SUBVENTION MJC	MJC LA GRANGE	Associations	2 500,00
6574	2020-20	Subvention complémentaire BP - MJC	MJC LA GRANGE	Associations	0,00
6574	2020-12	SUBVENTION - UNION DEPARTEMENTALE SAPEURS POMPIERS DE L'ESSONNE	UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DE L'ESSONNE	Associations	0,00
6574	2020-11	SUBVENTION - UNION SPORTIVE FONTENOISE	UNION SPORTIVE FONTENOISE	Associations	0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		7	0	7	5,51	0	5,51
Attaché principal	A	0	0	0	0	0	0
Attaché territorial	A	1	0	1	0,8	0	0,8
Rédacteur	B	2	0	2	1	0	1
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	0	2	2	0	2
Rédacteur principal 2ème classe	B	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2	0	2	1	0	1
Adjoint administratif territorial	C	0	0	0	0,71	0	0,71
FILIERE TECHNIQUE (c)		7	0	7	7	0	7
Adjoint technique 1ère classe	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique territorial	C	5	0	5	5	0	5
Agent de Maîtrise	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		2	0	2	2	0	2
Agent Spécial principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	2	0	2	2	0	2
FILIERE CULTURELLE (h)		1	0	1	1	0	1
Assistant conservation principal 1ère classe	B	1	0	1	1	0	1
Assistant conservation principal 2ème classe	B	0	0	0	0	0	0
Adjoint du patrimoine 2ème classe	C	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION (i)		2	0	2	2	0	2
Animateur	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint d'animation	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE POLICE (j)		1	0	1	1	0	1
Brigadier Chef Principal	C	1	0	1	1	0	1
Gardien	C	0	0	0	0	0	0

Mairie de FONTENAY LES BRIIS - 91 - Budget Communal	BP	2020
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020	C1

TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)	20	0	20	18,51	0	18,51
--	----	---	----	-------	---	-------

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Mairie de FONTENAY LES BRIIS - 91 - Budget Communal	BP	2020
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2020	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi non permanent (7)				25 480,56		
Agent spécial principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	MS		25 480,56	Remplacement	CDD
TOTAL GENERAL				25 480,56		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE
OU L'ETABLISSEMENT**

C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Communauté de Communes du Pays de Limours - CCPL	01/01/2002	Taxe professionnelle unique + fiscalité additionnelle	3 767,01
Autres organismes de regroupement			
Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse	03/11/2011		10 332,00
Syndicat Intercommunal de Périphérie de Paris pour les Énergies	13/01/2015	Sans fiscalité propre	635,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2019 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2019 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2019 (%)
Taxe d'habitation	4 409 000,00	0,341	14,120	0,000	622 551,00	0,341
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2 690 000,00	4,832	18,500	6,261	497 650,00	11,396
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	40 100,00	0,250	65,690	0,000	26 342,00	0,251
TOTAL	7 139 100,00	1,987			1 146 543,00	4,856

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le MAIRE,
A Fontenay-lès-Briis, le 20/07/2020
Le MAIRE,

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 19
VOTES : Pour : 19
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Fontenay-lès-Briis, le 20/07/2020

Date de convocation : 15/07/2020

Les membres du Conseil Municipal,

Monsieur Thierry DEGIVRY	
Madame Catherine DUPONT	
Monsieur Jean-Paul JACQUET	
Madame Emmanuelle DUVAL	
Monsieur Manuel CIPRES	
Madame Cécile MAINGONNAT	
Monsieur Thierry LAVAUD	
Madame Anne-Rose NORDBERG	
Monsieur Emmanuel GOBLET	
Madame Éléonore HENNOCQ	
Monsieur Éric SCHMIDT	
Madame Laurence JALABERT	
Monsieur Francis FRAPIER	

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20200720-2419-20-
DE
Date de réception préfecture :

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Madame Marjorie DELANGUE	
Monsieur Jérémie BRUNEL	
Madame Géraldine MARCADE	
Madame Séverine ARTUS	
Monsieur Stéphane RABY	
Madame Gaëlle JOAO	

Certifié exécutoire par le MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Fontenay-lès-Briis, le

Accusé de réception en préfecture
 091-219102431-20200720-2419-20-
 DE
 Date de réception préfecture :

SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
 p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
 p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
 p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
 p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
 p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
 p.13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
 p.15 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
 p.17 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

IV – ANNEXES		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.18	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.19	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.21	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.22	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.23	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.25	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.26	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.27	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
p.28	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.29	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.30	A8 - Etat des charges transférées	X	
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
B - Engagements hors bilan			
p.31	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.32	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
p.33	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations			
p.34	C1 - Etat du personnel	X	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
p.37	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
p.38	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.39	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

Accusé de réception en préfecture
 091-219102431-20200720-2419-20-
 DE
 Date de réception préfecture :